



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 26 mars 1965,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
a) <i>Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement;</i>	
b) <i>Rapport de la Société financière internationale</i>	47

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Bulgarie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Népal, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Sénégal, Suède, Thalande, Trinité et Tobago, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le représentant des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (E/3992 et Add.1);
- b) Rapport de la Société financière internationale (E/3993 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à M. George D. Woods, président de la Banque internationale

pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale de développement (AID) et de la Société financière internationale (SFI); il l'invite à prendre place à la table du Conseil.

2. M. WOODS (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement), présentant le rapport annuel de la Banque et de l'AID^{1/} et celui de la SFI^{2/}, déclare qu'au cours des 15 derniers mois la Banque et ses filiales ont contribué au financement du développement économique dans une proportion qu'elles n'avaient jamais atteinte jusqu'alors. En 1964, les engagements de la Banque, de l'AID et de la SFI se sont élevés à un chiffre record de près de 1 milliard 200 millions de dollars. Les crédits de l'AID à eux seuls ont atteint 418 millions de dollars, le total de ses engagements dépassant maintenant 1 milliard de dollars. Ce sont les nouveaux pays d'Afrique qui ont le plus largement profité de ce volume accru de financement. Quatre-vingt-quatre pays ont maintenant bénéficié de l'assistance du groupe des institutions de la Banque et maintenant le volume total du financement depuis le début des opérations du groupe a dépassé le chiffre de 9 milliards 500 millions de dollars.

3. La Banque s'est sérieusement employée à améliorer ses conditions de prêts, afin d'alléger le service de la dette, en accordant, lorsque la situation le justifiait, des prêts d'une durée de 35 ans ou en fixant à 10 ans le délai de grâce avant remboursement.

4. Alors que la Banque concentrait précédemment ses activités sur les secteurs des transports et de l'énergie électrique, elle s'occupe maintenant, avec l'AID et en collaboration avec la FAO et l'UNESCO, d'améliorer la productivité agricole et de développer l'enseignement, et, avec la SFI, d'aider à la croissance et à la diversification de l'industrie. En ce qui concerne l'agriculture, la Banque et l'AID s'intéressent de plus en plus à d'importants programmes de développement agricole, comprenant notamment des mesures dans les domaines de la formation, du crédit agricole, des engrais et insecticides, des transports et de la recherche. Dans le domaine de l'éducation, on peut constater que l'un des principaux obstacles au développement est le manque de personnel qualifié, notamment de cadres, d'enseignants et de techniciens. La Banque et l'AID ne peuvent espérer résoudre, même en faible partie, ce problème sur le plan

^{1/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1963-1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3992 et Add.1.

^{2/} Société financière internationale, *Huitième rapport annuel, 1963-1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3993 et Add.1.

financier, mais elles cherchent à financer des projets qui permettront de trouver des solutions satisfaisantes pour surmonter les obstacles. Quant à l'industrie, l'AID a pris, en 1964, une nouvelle initiative, en accordant à l'Inde 90 millions de dollars de crédits pour financer l'importation des éléments de matières premières nécessaires à une utilisation rationnelle d'installations industrielles existantes. Les résultats ayant été particulièrement satisfaisants, l'ouverture de nouveaux crédits à l'Inde est en cours d'examen. La Banque étudie aussi la possibilité d'accorder à la SFI, sans garantie gouvernementale, des prêts pouvant atteindre quatre fois la valeur intégrale du capital souscrit et des réserves de la Société. Lorsque les amendements nécessaires à l'Accord relatif à la Banque et aux Statuts de la SFI auront été adoptés, cette dernière pourra disposer, pour ses opérations, de nouvelles ressources qui s'élèveront à quelque 400 millions de dollars. Enfin, bien que d'après ses statuts la SFI soit tenue d'investir seulement dans des entreprises privées du fait que la gestion des entreprises d'Etat risque d'être soumise à des pressions politiques, cette institution réexamine actuellement sa politique à cet égard, car elle se rend compte que dans certains pays membres, l'industrie privée ne dispose pas des capitaux ou du personnel de direction nécessaires pour le progrès de l'industrialisation.

5. L'un des principaux problèmes qui se posent à la Banque et à l'AID est celui de trouver des programmes nationaux de développement bien conçus qu'elles puissent financer. Ces deux institutions ne disposent pas du personnel voulu pour prêter toute l'assistance nécessaire dans ce domaine; toutefois, elles peuvent examiner avec l'emprunteur le type d'assistance technique dont il a besoin et le conseiller sur le meilleur moyen d'obtenir l'aide d'ingénieurs-conseils, d'économistes ou d'autres experts. Lorsque le prêt est finalement accordé aux pays intéressés, la Banque ou l'AID y ajoute le montant nécessaire pour rembourser à l'emprunteur le coût des services techniques dont il a eu ou dont il aura besoin pour la planification et l'exécution du projet. Dans le cas de pays qui ne peuvent défrayer le coût des études de préinvestissement, ces deux institutions vont même jusqu'à payer le montant des devises nécessaires pour obtenir les services de consultants. Tel est le cas en Nigéria pour certaines études routières, au Pakistan oriental pour le développement de la navigation fluviale et aux Philippines pour l'évaluation des futurs besoins d'alimentation en eau de Manille. Entre-temps, la Banque continue à être l'agent d'exécution de neuf études de préinvestissement financées par le Fonds spécial des Nations Unies.

6. Le groupe des institutions de la Banque a l'intention d'intensifier ses efforts dans ce domaine. Deux bureaux sont en cours d'installation à Nairobi et à Abidjan pour aider les pays membres à déterminer et à étudier en détail des projets de développement. De même, aux termes d'arrangements conclus avec la FAO et l'UNESCO, ces deux organisations s'emploient à déterminer et à préparer des projets particuliers dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation, en laissant le soin à la Banque et à l'AID de les évaluer et, le cas échéant, d'en assurer le financement. D'autre part, l'œuvre entreprise par l'Institut pour le développement économique, qui

est un organe de la Banque, ne cesse de se développer. L'Institut porte notamment ses efforts à l'heure actuelle sur l'évaluation des projets.

7. La question de l'établissement de projets bien conçus est particulièrement importante, car plans généraux et apports de capitaux ne serviront guère qu'aux pays qui sauront réunir pour l'exécution de ces projets des techniques correctes, des administrateurs compétents et une main-d'œuvre où se trouvent représentées toutes les spécialités requises.

8. La Banque continue à s'intéresser de très près aux aspects plus généraux de la planification du développement. Elle a déjà envoyé des missions au Brésil pour étudier les conditions économiques et les perspectives de ce pays et examiner le programme de développement élaboré par son gouvernement. Elle a également envoyé une mission au Maroc. Une autre mission est sur le point de partir pour la Turquie, où elle étudiera la situation économique du pays et les possibilités d'utilisation de l'aide de la Banque. Celle-ci continue à donner des conseils aux gouvernements des Etats Membres dans de nombreuses régions du monde et à recruter pour eux des experts chargés de s'occuper de problèmes spéciaux dans le domaine du développement.

9. Le but essentiel de l'assistance technique fournie par la Banque est d'améliorer la qualité des réalisations économiques dans les pays en voie de développement. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, on relève les consortiums d'aide à l'Inde et au Pakistan et les "groupes consultatifs" de pays exportateurs de capitaux et d'institutions internationales, qui s'intéressent au développement de pays particuliers. Ces groupes assurent à ces pays une assistance technique et un apport régulier de capitaux destinés à leurs besoins prioritaires. Leurs membres ont la faculté de se consulter entre eux et avec le pays bénéficiaire sur le meilleur moyen de renforcer l'action menée par le pays intéressé en vue de son développement. La Banque a l'intention d'intensifier ses efforts dans ce domaine et de prévoir l'organisation de groupes consultatifs sans attendre, comme c'est le cas actuellement, que les pays intéressés aient déjà défini un programme économique.

10. Une des principales activités de la Banque consiste à procurer aux pays en voie de développement des capitaux provenant de pays développés. La Banque intensifie ses efforts cette année pour rechercher de l'argent frais et elle a émis à cet effet des obligations sur le marché des capitaux aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Le loyer de l'argent est en hausse; néanmoins, la Banque se propose de continuer à appliquer un taux d'intérêt de 5 1/2 p. 100 dans le cas des pays peu développés. En revanche, elle augmenterait le taux d'intérêt applicable aux pays membres qui ont la possibilité de se procurer ailleurs une part importante des capitaux dont ils ont besoin.

11. Le service de la dette continue à être un lourd fardeau pour les pays en voie de développement. L'AID a été créée, il y a cinq ans, pour alléger ce fardeau au moyen de prêts à très long terme. Grâce aux mesures prises en 1964 pour les reconstituer, le montant total de ses ressources convertibles atteint environ 1 milliard 600 millions de dollars. Toutefois,

étant donné que ces ressources seront utilisées avant l'été 1966, il faut espérer que la Banque pourra alors fournir des prêts à l'AID et que tous les membres de cette institution accepteront d'accroître leurs contributions.

12. L'épargne privée constitue une source essentielle de capitaux pour le développement économique. Toutefois, l'investisseur privé doit être mis en confiance. A cet égard, la Banque a formulé une proposition tendant à l'adoption d'une convention internationale visant à créer un centre pour la conciliation ou l'arbitrage des litiges qui peuvent surgir entre les investisseurs étrangers et les gouvernements. Le texte de cette convention sera transmis aux Etats membres et il sera publié sous peu. Il y a de bonnes raisons de croire que l'adoption d'une telle convention encouragera les investisseurs privés à accélérer le mouvement de leurs capitaux vers les pays en voie de développement qui accepteraient d'être parties à la convention.

13. Il convient aussi de signaler ici que l'un des principaux obstacles au développement économique est l'explosion démographique dans les pays en voie de développement. Il faut espérer que l'on pourra bientôt s'attaquer sans réserves ni restrictions à ce problème.

14. A la demande de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque a accepté d'entreprendre un certain nombre d'études sur les moyens d'améliorer les conditions du commerce et du développement économique. Une de ces études porte sur un plan permettant d'emprunter sur les marchés financiers des capitaux prêtés dans les mêmes conditions que ceux de l'AID, la différence entre le coût de l'emprunt et le service du principal et de l'intérêt de la dette étant subventionnée par les pays industrialisés. Une autre étude porte sur un système de financement complémentaire visant à compenser les effets sur les plans de développement à long terme de fluctuations imprévues dans les prix des produits primaires. La Banque étudie également l'utilisation et les conditions d'octroi des crédits-fournisseurs et la possibilité d'établir un système d'assurance multilatérale des investissements.

15. Les aspirations des pays sous-développés dans les domaines du commerce et du développement économique sont de plus en plus nettement formulées; en revanche, de nombreux pays exportateurs de capitaux font connaître leur déception quant à la façon dont l'aide qu'ils fournissent est administrée et utilisée. Il serait désastreux que le mécontentement de tous les intéressés vienne compromettre la cause du développement économique. Il est essentiel que les pays exportateurs de capitaux continuent à fournir leur aide et que les pays bénéficiaires s'efforcent de leur côté de trouver les moyens d'utiliser l'aide extérieure avec le maximum d'efficacité.

16. M. VIAUD (France) est heureux de constater que, sous l'impulsion de son Président, la Banque internationale et ses filiales ont poursuivi et étendu en 1964 leur mission d'assistance aux pays en voie de développement. Les prêts de la Banque ont atteint 728 millions de dollars, tandis que l'AID fournissait l'équivalent de 418 millions. La SFI, de son côté, a accordé des crédits d'un montant de 25 millions de

dollars. Si l'on ajoute à ces sommes le montant des crédits consentis par les pays développés participant aux consortiums, c'est un total de plus de 2 milliards 500 millions de dollars que l'on enregistre pour l'année 1964.

17. La Banque s'est efforcée d'améliorer la répartition géographique des prêts: les pays d'Afrique ont vu le chiffre des crédits qui leur étaient alloués passer de 11 millions en 1963 à 107 en 1964. On constate également des innovations dans l'objet des prêts qui, au cours de ces derniers mois, se sont étendus à l'agriculture, à l'enseignement et à une assistance chaque jour plus poussée à l'industrialisation des pays en voie de développement. Ces trois domaines représentent des secteurs prioritaires auxquels il est juste que la Banque s'intéresse. Du point de vue des méthodes, M. Viaud tient à marquer son intérêt pour la procédure nouvelle qui consiste à coupler un prêt de la Banque avec un crédit de l'AID, de manière à réduire la charge globale supportée par la balance des paiements du pays emprunteur, grâce aux plus longues périodes d'amortissement et aux moindres taux d'intérêts des crédits de l'association. La Banque étudie aussi depuis quelques années la possibilité de monter des opérations mixtes, c'est-à-dire de s'associer avec un pays déterminé pour fournir à un autre pays des crédits à moyen terme lui permettant de réaliser des programmes approuvés par elle. Enfin, la Banque a différencié le taux d'intérêt de ses emprunts en imposant une majoration de un demi pour cent à ceux de ses membres qui peuvent accéder normalement au marché des capitaux. Cette mesure permet d'accorder un traitement préférentiel aux pays en voie de développement. Il faut se réjouir de voir la Banque appliquer ce traitement préférentiel, qui n'est pas encore suffisamment reconnu dans le domaine du commerce.

18. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adressé à la Banque, pour étude, plusieurs recommandations. La délégation française attend de connaître les conclusions de la Banque pour mieux définir sa position sur certaines d'entre elles. Elle étudiera très attentivement les conclusions auxquelles sont parvenus les services de la Banque au sujet de la proposition Horowitz relative à un Plan de financement du développement^{3/}, qui vise, en ouvrant les marchés financiers des pays industriels, à intensifier le courant des capitaux vers les pays en voie de développement. Par ailleurs, le Gouvernement français estime que l'étude demandée par la Conférence dans sa recommandation contenue dans l'annexe A.IV.12 de l'Acte final de la Conférence^{4/} au sujet des conditions de règlement, par voie d'arbitrage et de conciliation, des différends nés à l'occasion d'investissements à l'étranger sera de nature à favoriser les investissements dans les pays en voie de développement dès qu'elle aura trouvé une large audience auprès des pays d'accueil comme dans les pays exportateurs de capitaux. Si les premiers décident d'encourager le recours aux capitaux privés, ils doivent tout naturellement leur accorder un minimum de garanties et de sécurité.

^{3/} Voir TD/B/C.3/1.

^{4/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 56.

19. Une autre recommandation contenue dans l'annexe A.IV.14 de l'Acte final de la Conférence^{5/} portait sur les problèmes de l'assurance-crédit et des crédits-fournisseurs. Tout en approuvant le principe d'une telle étude par la Banque, la délégation française a exprimé à Genève des réserves sur le contenu du document annexé à la résolution, qui préconise la création d'une "institution multilatérale intergouvernementale d'assurance-crédit", dont la nécessité ne semble pas dès l'abord évidente. Le rapport de la Banque n'en sera que plus utile.

20. Une quatrième étude enfin, à laquelle la délégation française porte le plus grand intérêt, concerne le financement compensatoire^{6/}. Tout en estimant que la véritable solution réside dans l'organisation des marchés des produits primaires permettant le maintien de prix stables et rémunérateurs, la France espère que l'étude à laquelle procédera la Banque contiendra des indications sur l'efficacité d'un système compensatoire en tant que solution à court terme aux problèmes posés aux pays en voie de développement par les fluctuations des recettes provenant de leurs exportations. C'est là un point sur lequel le Conseil du commerce et du développement et la Conférence devront diriger toute leur attention dès que les conclusions de la Banque seront connues. En terminant, M. Viaud souligne l'intérêt que la délégation française attache à l'établissement de rapports permanents, dans le cadre des Nations Unies, entre la Banque et les nouveaux organismes créés dans le domaine du commerce et du développement.

21. M. CHAKRAVARTY (Inde) félicite M. Woods des progrès qualitatifs et quantitatifs réalisés par les organismes dont il a la charge au cours de l'exercice écoulé. Dix-sept nouveaux pays sont devenus membres de la Banque et de l'AID, qui comptent maintenant 102 participants au total. La Banque, l'AID et la SFI ont octroyé à 35 pays des prêts d'un montant total de 1 milliard 200 millions de dollars. La délégation indienne est particulièrement heureuse de l'élargissement des opérations de l'AID. La position financière générale de la Banque a continué à être stable et les obligations émises par elle sur les marchés financiers internationaux ont été souscrites avec confiance.

22. Parmi les nouvelles initiatives prises par la Banque et l'AID, M. Chakravarty souligne particulièrement le développement des prêts agricoles et le financement de projets dans le domaine de l'enseignement, l'octroi d'un prêt destiné à financer des importations de matières premières industrielles et l'intérêt accru porté par la Banque à l'organisation de groupes consultatifs au service des pays en voie de développement. Ces initiatives prouvent que la Banque est sensible aux exigences mouvantes du développement économique et sont la preuve d'une souplesse dont on ne peut que se louer. Le Conseil devrait se féliciter tout particulièrement du resserrement de la coopération entre la Banque et ses organismes affiliés d'une part et les autres organismes des Nations Unies d'autre part, notamment la FAO, l'UNESCO et le Fonds spécial. La Banque a également accepté de procéder à plusieurs études qui lui ont été confiées par la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement. La solide expérience acquise par la Banque est le garant d'une contribution utile dans ce domaine.

23. En raison même du progrès économique, le service de la dette se fait toujours plus lourd pour les pays en voie de développement. La Banque a cherché à libéraliser les conditions des prêts octroyés par elle-même et par les pays développés; néanmoins, c'est l'AID qui offre encore les conditions de prêt les plus avantageuses. C'est pourquoi il faut féliciter la Banque d'avoir opéré un virement de 50 millions de dollars au profit de l'AID pendant l'exercice écoulé. Sans aucun doute, l'AID a un rôle toujours croissant à jouer et la mise à sa disposition de fonds suffisants est une question qui mérite de retenir toute l'attention de la Banque.

24. La Société financière internationale a été très utile pour encourager les investissements de capitaux privés, qui ont un rôle toujours plus important à jouer dans les pays en voie de développement. Dans le même domaine, il faut signaler la formulation d'un projet de convention internationale pour le règlement des différends en matière d'investissement, initiative en tous points digne d'intérêt. M. Chakravarty souhaite tout le succès possible à M. Woods dans la poursuite de ses efforts.

25. M. CHIBA (Japon) constate avec satisfaction l'expansion des activités de la Banque et de ses filiales qui contribuera notablement au développement équilibré de l'économie mondiale. Il est intéressant de constater que la Banque, tout en continuant à accorder la priorité aux investissements d'infrastructure, a commencé à s'intéresser davantage aux domaines de l'agriculture et de l'enseignement, dont on ne saurait surestimer l'importance.

26. Lors de sa réunion annuelle à Tokyo, en septembre 1964, le Conseil des gouverneurs de la Banque a adopté à l'unanimité deux propositions particulièrement bienvenues, dont l'une prévoit le virement à l'AID d'une partie des bénéfices réalisés par la Banque, et l'autre des prêts de la Banque à la SFI. La Banque a également eu une initiative heureuse en proposant l'élaboration d'une convention internationale pour le règlement des différends en matière d'investissement. La délégation japonaise espère qu'un aussi grand nombre que possible de pays en voie de développement deviendront parties à cette convention une fois qu'elle aura été rédigée sous sa forme définitive.

27. M. Chiba est heureux de voir la Banque, l'AID et la SFI jouer, avec le Fonds monétaire international, un rôle toujours croissant dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. La coopération de ces organes avec les autres institutions des Nations Unies n'a cessé de se renforcer: ainsi, la Banque a été chargée de l'exécution de neuf projets de préinvestissement du Fonds spécial, dont six ont déjà attiré des investissements productifs considérables. La coopération entre la Banque mondiale et le Fonds spécial est particulièrement précieuse en ce qui concerne les projets d'infrastructure, difficiles à financer sur les marchés internationaux de capitaux. De même, la Banque et ses filiales ont récemment conclu des accords de coopération avec l'UNESCO

^{5/} Ibid., p. 58.

^{6/} Ibid., p. 60 (annexe A.IV.18).

et la FAO; il serait utile que le Conseil soit tenu au courant de l'application de ces accords. Enfin, un Comité de liaison a été établi en octobre 1964 entre l'ONU, la Banque et l'AID pour assurer des échanges de vues et des consultations périodiques sur les plans et les programmes d'assistance; il serait également bon que le Conseil soit informé des activités de ce comité. De tels renseignements aideraient le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la coordination.

28. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) souligne l'énormité des besoins des pays en voie de développement et se félicite de la souplesse dont ont fait preuve la Banque et l'AID qui, tout en continuant à accorder la priorité aux programmes d'infrastructure, ont étendu leurs activités aux projets dans les domaines de l'agriculture et de l'enseignement. De même, la participation accrue de la Banque et de ses filiales au financement des industries manufacturières, notamment par l'entremise de la SFI, sera particulièrement fructueuse. La Banque a donné de nouvelles preuves de sa souplesse en s'intéressant au financement des dépenses locales des projets de développement et en octroyant des prêts destinés à financer l'achat de matériel et de matières premières industriels permettant de mieux utiliser la capacité de production déjà installée. Il faut également signaler l'appui que la Banque apporte à la création de groupements régionaux de pays en vue d'étendre les marchés nationaux. L'octroi de prêts aux entreprises d'Etat est également un facteur nouveau dont il y a lieu de se féliciter.

29. M. Pérez López est heureux de voir que la Banque attache de plus en plus d'importance au problème de la capacité de paiement en devises des pays en voie de développement. D'après l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1963 (Economic Survey of Latin America, 1963^{7/}), le service de la dette représente en moyenne, pour les pays latino-américains, 27 p. 100 de leurs recettes d'exportation. Les organismes du groupe de la Banque peuvent contribuer à soulager la pression qu'exerce cet état de choses sur la balance des paiements des pays intéressés en prolongeant les délais de paiement, en diminuant les taux d'intérêt et les autres charges et en accordant un délai de grâce supplémentaire. Pour leur part, les pays débiteurs peuvent réduire la charge que représente le service de la dette en évitant de se faire octroyer une quantité excessive de crédits à court terme et en s'attachant à la réalisation de projets qui produisent ou économisent des devises.

30. Néanmoins, l'afflux des capitaux étrangers ne suffit pas à garantir le développement économique; encore faut-il que les pays en voie de développement disposent de projets suffisamment bien conçus et intégrés dans l'économie nationale pour pouvoir être utilement présentés aux sources de financement étrangères. L'élaboration et le choix des projets sont considérablement facilités lorsqu'il existe un programme de développement économique global tenant compte des relations entre les divers secteurs de la production. La Banque et ses filiales ont du reste

apporté une assistance précieuse tant à la préparation de projets qu'à l'élaboration de programmes nationaux de développement. Le succès des politiques économiques à court et à long terme est d'autant mieux assuré que les pays en voie de développement réussissent à stabiliser la valeur de leur monnaie et à maintenir un taux de change réaliste.

31. A propos du projet de convention relatif aux procédures de conciliation ou d'arbitrage des différends en matière d'investissements, M. Pérez López précise que le Mexique n'établit aucune distinction entre les investissements nationaux et les investissements étrangers. Le Gouvernement mexicain assure un "climat favorable" aux uns comme aux autres, grâce aux conditions suivantes: le Mexique n'a jamais connu de contrôle des changes; la monnaie nationale a toujours été librement convertible; son cours est resté stable depuis 11 ans, et pendant cette période le taux d'augmentation du produit national brut a été de 6,3 p. 100 par an en moyenne. Il faut enfin tenir compte de 30 années de stabilité politique et de paix publique.

32. La délégation mexicaine serait heureuse que la SFI étende ses activités, en collaboration avec le secteur privé des pays en voie de développement, tant pour le financement de projets industriels que pour la mobilisation de l'épargne intérieure par la création de sociétés de financement du développement industriel.

33. La Banque, l'AID et la SFI ont réussi jusqu'ici à octroyer aux pays en voie de développement une assistance leur permettant de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour leur éviter de tomber dans l'inflation, ou de freiner exagérément l'activité économique.

34. M. Osman ALI (Pakistan) note avec satisfaction l'augmentation des activités et la souplesse accrue de la Banque. Il en donne pour exemple le crédit industriel récemment octroyé à l'Inde pour permettre à des sociétés de certains secteurs industriels d'importer des éléments et des matières premières en quantité plus importante qu'elles n'avaient pu le faire jusqu'ici. La délégation pakistanaise espère que la Banque et les pays industrialisés généraliseront ce type de prêt, particulièrement utile pour utiliser pleinement la capacité de production, favorisant ainsi les recettes d'exportation et l'épargne nationale.

35. Le Pakistan estime, comme la Banque, que l'agriculture est indispensable au développement économique. Il est donc heureux de voir la part accrue des projets d'assistance à l'agriculture dans les activités de la Banque. Néanmoins, les prêts octroyés jusqu'ici servent uniquement à couvrir l'achat de matériel agricole. Le Gouvernement pakistanais espère qu'ils pourraient également être utilisés pour l'achat d'engrais, clé du progrès agricole. La production d'engrais est encore très insuffisante au Pakistan; il est donc nécessaire d'en importer de l'étranger, d'où un problème de devises que des prêts de la Banque aideraient à résoudre.

36. La Banque a eu une autre initiative heureuse en acceptant de financer les dépenses locales pour certains projets de haute priorité. Enfin, M. Osman Ali rend hommage aux efforts accomplis par la

^{7/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.II.G.I. (en anglais et en espagnol seulement).

Banque pour engager les pays exportateurs de capitaux à libéraliser leurs conditions de prêt, de manière à alléger la charge que représente pour les pays bénéficiaires le service de la dette. La décision prise par la Banque de différencier ses propres taux d'intérêt selon la nature du programme d'assistance et la situation financière du pays bénéficiaire est également digne d'éloge. C'est néanmoins l'AID qui reste la source de financement la plus avantageuse. C'est pourquoi la délégation pakistanaise a appris avec plaisir le virement de 50 millions de dollars effectué par la Banque à l'AID ainsi que l'annonce des contributions versées à l'Association par divers gouvernements. L'évolution récente montre que la Banque et ses filiales ont pleinement conscience des besoins des pays en voie de développement et des meilleurs moyens de les satisfaire.

37. M. DJOUDI (Algérie) constate avec plaisir que l'accroissement des activités de la Banque s'est accompagné d'une diversification géographique au profit de l'Afrique. Pour sa part, l'Algérie se félicite des rapports qu'elle entretient avec la Banque et avec l'AID. Elle note avec intérêt le projet d'étaler le remboursement des prêts sur une période de 35 ans, qui serait suivie d'un délai de grâce de 10 ans.

38. D'autre part, la collaboration que la Banque a amorcée avec la FAO et l'UNESCO aura pour effet d'assurer à l'avenir une complémentarité des efforts. L'agriculture constitue assurément une base de départ fondamentale, mais l'enseignement à tous les niveaux est très important et constitue une préoccupation première de l'Algérie, qui lui consacre 25 p. 100 de son budget. Dans le domaine de l'agriculture, l'Algérie a pris une initiative essentielle en instituant des comités de gestion élus par les ouvriers agricoles. Des résultats encourageants ont été enregistrés dans cette action. Elle attend avec intérêt la publication de l'étude annoncée sur le développement de l'agriculture africaine. M. Djoudi estime, comme le Président de la Banque, que ce qui fait défaut, ce sont les cadres et les techniciens; l'Institut de développement économique peut contribuer à résoudre ce problème de la formation de certains cadres. Quant à la préparation des projets, il a pris connaissance de l'envoi de missions de consultants pour conseiller des pays intéressés; on a déjà soulevé au Comité de l'assistance technique et au Conseil d'administration du Fonds spécial la question de la collaboration des représentants résidents à la préparation des projets. On peut donc dire que l'action de la Banque jointe à celle des représentants résidents contribuera à la formulation des projets et familiarisera les cadres nationaux avec les techniques d'élaboration des demandes.

39. La délégation algérienne enregistre avec satisfaction le nouvel état d'esprit de la Banque en ce qui concerne le financement des entreprises industrielles appartenant à l'Etat. Cette évolution permet d'augurer que la Banque ne fera aucune discrimination entre pays en voie de développement.

40. Pour terminer, M. Djoudi a plaisir à constater l'importance qu'accorde la Banque aux décisions de la Conférence de Genève et l'affirmation de son désir de collaborer avec le Conseil du commerce auquel elle vient de soumettre un premier rapport.

41. M. RAMAHOLIMIHASO (Madagascar) rappelle que la Banque, d'organisme pour la reconstruction qu'elle était jadis, est devenue un organisme pour le développement. A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque a pris une position d'avant-garde et a accepté d'entreprendre des études sur la possibilité d'obtenir un volume accru de capitaux privés pour des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt et sur la possibilité d'instituer un système permettant d'aider les pays dont les programmes de développement sont compromis par une baisse excessive de leurs recettes d'exportation. Cette nouvelle orientation de la politique financière de la Banque ne pourra manquer d'être utile aux pays en voie de développement, et notamment aux pays d'Afrique, les derniers à bénéficier des services de ce groupe d'institutions. En effet, leurs besoins sont immenses et vont de l'agriculture, vocation de la plupart d'entre eux, à l'industrialisation. Les organisations financières internationales auront leur rôle à jouer en la matière, la Banque, pour l'infrastructure, la Société financière internationale, pour les investissements industriels et le Fonds monétaire international, pour les questions intéressant la balance des paiements. M. Ramaholimihaso note que, si la récente hausse des prix des produits primaires a stimulé l'économie de nombreux pays, il n'en est pas moins vrai que tous les pays de production primaire n'ont pas été également favorisés; il faut considérer aussi que les pronostics sont généralement défavorables et qu'on s'attend à une nouvelle détérioration des termes de l'échange. Les institutions financières internationales auront donc une part active à prendre dans toutes ces questions de développement économique, et notamment sur le plan de l'assistance technique pour la formation de personnel ainsi que pour la formulation et l'exécution des plans nationaux de développement.

42. M. RAMOS (Argentine) exprime tout l'intérêt que son pays attache à l'action de la Banque, qui a permis de mettre à exécution des projets à grande échelle (notamment dans le domaine de l'énergie électrique et des transports) pour lesquels l'assistance privée est difficile à obtenir et les ressources propres des pays en voie de développement sont insuffisantes. Il est encourageant aussi de noter que la Banque donne son appui à l'exécution de projets intéressant le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'enseignement. Les prêts et transferts de fonds de la Banque à la SFI et à l'AID pour obvier à certaines limitations de ses statuts ou pour accélérer l'exécution de ces projets témoignent de son souci de contribuer à la solution des problèmes du développement. Il convient de louer aussi son intention de modifier les conditions des prêts pour atténuer en cas de nécessité la charge que constitue pour certains pays le service de la dette. M. Ramos est heureux aussi de noter le début de collaboration qui s'amorce entre la Banque et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Enfin, il souligne l'importance du concours de la Banque dans les études relatives à l'inventaire et au développement des ressources des pays: ses avis techniques impartiaux sont particulièrement précieux pour les investisseurs éventuels, et ils ont été d'un grand secours tout récemment encore pour l'exécution

du plan national de développement argentin. Il félicite en conclusion les autorités de la SFI de la clarté de leur rapport et du succès de leurs activités.

43. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) note qu'on assiste à une véritable métamorphose de l'Organisation des Nations Unies, l'accent se portant de plus en plus systématiquement sur les problèmes liés au sous-développement économique. La création d'une conférence permanente sur le commerce et le développement ne doit pas faire perdre de vue l'œuvre qu'accomplissent des organisations existantes, telles que la Banque et ses filiales dont le rôle est appelé à prendre de plus en plus d'importance.

44. On a parfois dit que la Banque n'avait été créée que pour réparer les dommages de la dernière guerre. Si cela était vrai au commencement, la situation a changé depuis lors. Parmi les bénéficiaires des cinq milliards de dollars de prêts consentis jusqu'à la fin de juin 1964, l'Inde vient en tête, puis le Japon, suivi par l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Pakistan, la Thaïlande et la Yougoslavie. De plus, le nombre des membres de la Banque a changé, ses perspectives ont évolué et la forme et les conditions de son assistance ne sont plus les mêmes. L'AID a été créée pour apporter une solution partielle au problème de l'endettement des pays en voie de développement, et sir Keith rappelle que, non content de lui accorder régulièrement son appui, son gouvernement vient au deuxième rang parmi les pays qui contribuent à ses ressources et a appuyé la recommandation contenue dans l'annexe A.IV.5 de l'Acte final de la Conférence^{8/} qui demandait que les gouvernements continuent à verser des contributions. Quant à la Banque elle-même, elle est maintenant en mesure de mieux adapter les conditions de certains de ses prêts aux nécessités de la situation financière des pays bénéficiaires, objectif que cherchent également à atteindre les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La Banque a examiné aussi la proposition Horowitz et publiera prochainement une étude sur la proposition conjointe du Royaume-Uni et de la Suède visant à augmenter les ressources à consacrer au développement.

45. A cet égard, il convient de noter que la Banque et ses filiales se concentrent davantage sur des domaines d'activité qui n'ont pas attiré jusqu'à présent l'attention et les investissements nécessaires, notamment l'agriculture et l'enseignement. D'autre part, l'AID a introduit un nouveau type de crédit à l'industrie et la SFI, déjà en mesure de prêter à des entreprises privées sans garantie gouvernementale, pourra intensifier cette action lorsque la Banque sera autorisée à lui avancer des fonds. A ce problème des ressources s'ajoute celui de la capacité d'absorption des pays en voie de développement, et il faut se féliciter du concours que la Banque leur apporte dans la préparation des projets et la formation des cadres. Les banques régionales ont également un rôle à jouer dans le développement régional; pour sa part, le Royaume-Uni a accordé son concours à la Banque interaméricaine de développement et a promis son

aide à la Banque africaine de développement; d'autre part, il suit avec intérêt les discussions relatives à la création d'une banque de développement en Asie.

46. Enfin, le Royaume-Uni appuie le projet de convention internationale élaboré par la Banque et visant à créer un centre de règlement des litiges d'investissement entre gouvernements, qui constituerait pour les investisseurs un mécanisme d'arbitrage et de conciliation. Un tel centre contribuerait à encourager les investissements de capitaux privés, qui constituent un élément important du développement économique.

47. Pour conclure, sir Keith déclare que son gouvernement considère la Banque et ses filiales comme des organismes essentiels dans le domaine du développement multilatéral. Leurs groupes consultatifs et leurs consortiums d'aide ont apporté une contribution efficace au développement, contribution qui pourra certainement s'intensifier encore. La Banque et ses filiales ont fait preuve d'imagination et ont montré qu'elles sont capables de s'adapter avec souplesse à des difficultés croissantes. Une institution internationale telle que la Banque, ayant une solide réputation de compétence et d'impartialité, possède une autorité et une indépendance politique que peuvent souvent lui envier les gouvernements qui entreprennent des programmes d'assistance bilatéraux.

48. M. GELBER (Canada) dit que son pays approuve la nouvelle orientation donnée par la Banque à sa politique, qui allie à une saine gestion financière la souplesse indispensable dans les circonstances actuelles. Il est heureux aussi de la collaboration entre la Banque, la FAO et l'UNESCO, qui permettra de concentrer les efforts dans les domaines de l'agriculture et de l'enseignement, d'une importance capitale pour les pays en voie de développement. En général, il convient d'encourager l'expansion des activités d'assistance technique de la Banque; par ailleurs, la collaboration et la coordination que la Banque est capable d'assurer peuvent contribuer à améliorer l'efficacité des capitaux et des ressources techniques acheminés vers les pays en voie de développement; la Banque peut aussi jouer un rôle plus actif dans le cadre des projets les plus importants financés par la voie bilatérale, si l'on tire tout le parti possible des consortiums et des groupes consultatifs de la Banque.

49. La délégation canadienne estime que la Banque et ses filiales ont le grand avantage de pouvoir faire appel à la fois aux contributions des gouvernements et aux capitaux privés. Il convient de se féliciter de l'adoption de mesures permettant à la SFI d'emprunter à la Banque elle-même, ce qui contribuera à accroître ses ressources et à donner à l'initiative privée et aux capitaux privés de plus grandes possibilités de participer à l'œuvre du développement.

50. M. Gelber applaudit également à l'assouplissement des conditions dont la Banque assortit ses prêts, et notamment à la possibilité de financer désormais l'acquisition d'équipement, de matières premières et d'éléments destinés à l'industrie dont trop souvent la capacité est encore sous-utilisée. Enfin, la délégation canadienne est heureuse des ressources supplémentaires que la Banque compte

^{8/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 52.

transférer à l'AID pour lui permettre d'augmenter le volume de ses crédits à long terme et à faible taux d'intérêt. Toutes ces activités indiquent bien que les institutions multilatérales solides sont un com-

plément indispensable aux programmes bilatéraux d'assistance.

La séance est levée à 13 h 15.